

D'un canton à l'autre

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **68 (1980)**

Heft [12]

PDF erstellt am: **16.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



D'un canton



à l'autre



D'un canton

Vaud

Pour vivre mieux l'école ensemble

Pour leur troisième journée placée sous le signe du dialogue et de la solidarité, le Centre de liaison des associations féminines vaudoises (présidé par Jacqueline Vouga) et le Centre Femmes étrangères-Femmes suisses ont choisi, à la demande des femmes étrangères, le thème de l'école et plus spécialement les questions liées aux premières années de la scolarité. Ces problèmes touchent toutes les femmes. D'un côté, les différences de culture et de langue rendent difficile l'intégration des enfants immigrés ou réfugiés, de l'autre, les parents helvétiques craignent parfois que la présence de nombreux petits étrangers dans nos écoles perturbe la formation de leurs enfants.

Se sont exprimés lors de cette rencontre : M. Olivier Aubert, qui donna le point de vue de l'enseignant en parlant de l'école vaudoise et des enfants étrangers ; Mme Sybilla Schuh, psychologue, membre de la fédération des colonies libres italiennes et à l'origine de la création à Zurich d'un Centre d'intégration où l'on met notamment en cause certains tests verbaux correspondant plus ou moins à des enfants de cadres moyens et supérieurs ; Filomena Carlone, diplômée de l'Ecole sociale de Lausanne, dans un exposé sur le problème général de l'intégration. Ajoutons qu'une série de questionnaires envoyés dans différentes localités vaudoises et remplis par des parents étrangers et suisses, par des enseignants et quelques écoliers, fournissait la base de cette journée d'études.

A la lumière de ces exposés, de ces questionnaires et des questions qui ont été débattues parmi les groupes de travail formés au cours de cette rencontre, il apert que rares sont les enfants immigrés ou issus de la classe ouvrière qui accèdent aux études supérieures (collège, gymnase, université), alors qu'en raison de leur milieu socio-culturel et du handicap de la langue, ils sont plus souvent dirigés que les enfants suisses ou de milieux plus favorisés vers les classes dites de développement.

Sont incriminés au premier chef *le manque d'information* et l'insuffisance de relations personnelles entre parents et enseignants.

Les parents étrangers devraient être mieux informés sur : le système scolaire dans son ensemble, les programmes des premières années (particulièrement les mathématiques modernes et le français), les devoirs et les droits des parents, les autorités scolaires, les classes spéciales (à effectifs réduits, de plein air, de langage, de développement), les possibilités d'aide, tels que les heures d'appui, les devoirs surveillés, les services médico-sociaux, sans oublier ce qui concerne les examens, les sorties et les camps.

Les enseignants devraient être mieux informés sur : les cultures étrangères représentées dans les classes, les difficultés spécifiques des parents étrangers, l'impact important que peut avoir sur le comportement de l'enfant et sur ses aptitudes scolaires le fait d'être immigré, les motivations des migrations.

Cela dit, tout n'est pas négatif à propos de l'information, des relations entre parents et enseignants et de l'aide aux enfants et à leurs parents : dans diverses communes, l'inscription à l'école enfantine se fait en cinq langues, des cours sont organisés par l'Association des Parents d'Elèves sur les maths modernes, le français, etc., des rencontres ont lieu entre parents, enfants et maîtres, par classes (à Lausanne, à l'Elysée). Quant aux enseignants, ils sont nombreux à faire un effort pour tenter de créer des liens avec les parents d'élèves, mais se heurtent souvent à une grande passivité de leur part. Du côté de l'aide à apporter aux parents et aux enfants, on signale ici et là des groupes de devoirs surveillés, une aide parascolaire amicale, des classes gardiennes, des classes d'appui, une intégration partielle ou complète des cours de langue et de culture d'origine dans le programme scolaire, ainsi qu'une cantine pour le repas de midi.

A l'issue de cette journée chargée, il a été décidé, entre autres, de demander notamment au *Département de l'instruction publique* de contribuer à une meilleure information en publiant une brochure sur tout le système scolaire, en cinq langues, d'inclure dans le carnet scolaire un schéma sur les filières de l'école, d'encourager les communes à intégrer de plus en plus les cours de langue et de culture d'origine dans les programmes scolaires, de prévoir dans la formation des enseignants un cours de sensibilisation aux cultures étrangères ainsi qu'une formation continue sur les problèmes propres aux immigrés.

Aux Consuls d'Espagne et d'Italie de rechercher une collaboration avec la direction des écoles pour une vue plus globale des problèmes scolaires. On apprend aussi que les enseignants étrangers désiraient avoir davantage de contacts avec les enseignants du pays.

Au Grand Conseil, l'éventuelle possibilité d'envisager une motion pour modifier la loi et permettre la nomination d'étrangers dans les commissions scolaires.

Derrière les problèmes évoqués au cours de cette journée fructueuse, Jacqueline Vouga distingue deux besoins fondamentaux : comprendre le monde dans lequel on vit pour trouver sa place dans la société, savoir qui l'on est et être accepté tel que l'on est, c'est-à-dire trouver son identité. Ces besoins sont importants pour tous. Nombreux, en effet, sont les parents suisses confrontés aux mêmes problèmes que ceux des parents étrangers. Alors, continuons à rechercher des solutions dans le dialogue et la solidarité.

M. K.

Toujours Liva

Hilda Boeglen, mère nourricière du petit Malgache Liva, ne s'est pas présentée à l'audience du Tribunal correctionnel d'Aigle, devant lequel elle devait répondre d'enlèvement de mineur et elle a été condamnée à 6 mois de prison (sans sursis, puisqu'elle a fait défaut).

Quelques jours après, la Télévision romande présentait un excellent reportage filmé là où elle se cache actuellement, la veille et le jour de ce jugement. Hilda Boeglen supporte avec courage sa situation, heureuse tant que Liva est heureux, déterminée à continuer la lutte.

S. Ch.

Une garderie à Dorigny

« Il y a 13 ans que la nouvelle université se construit à Dorigny, il y a 13 ans qu'on parle de garderie pour les enfants des étudiant(e)s, des assistant(e)s, des professeurs... et rien ne se fait ! » constatait l'autre jour la députée Marguerite Narbel dans une intervention à propos du crédit voté pour la construction du nouveau bâtiment de biologie. Le Conseil d'Etat (comme s'il entendait cette idée pour la première fois !) lui répondit qu'on prenait note de son vœu, que de toutes façons il y avait plusieurs théories à propos des garderies : près du lieu de domicile ou près du lieu de travail.

Mais si le père ou la mère pouvait aller voir l'enfant une fois pendant la journée, entre deux cours, ce ne serait pas si mal, non ? On ne semble pas y penser.

Souhaitons beaucoup d'entêtement à Marguerite Narbel pour retaper sur ce clou, dès que l'occasion se représentera.

Bourses de recyclage

La motion Peters (cf. *Femmes Suisses*, N° d'octobre) a été examinée par une commission qui proposait au Grand Conseil sa prise en considération... partielle. Et il s'est trouvé un député pour demander s'il était bien nécessaire de charger le Conseil d'Etat — qui a déjà tant à faire — de dresser un inventaire des possibilités de cours ou formation complémentaire pour les personnes (femmes surtout) qui auraient arrêté de travailler pendant un certain temps. Par bonheur, ce député n'a pas été suivi. Cet inventaire se fera et il permettra de détecter les lacunes : qui n'a jamais cherché de bourse ou de prêt pour des femmes subitement obligées de travailler (parce que veuves, divorcées...) ou qui veulent d'abord se remettre sur la forme en suivant un cours ou un autre, ne peut se rendre compte des difficultés et des barrières qui surgissent.

Planning familial

La députée Jacqueline Maurer vient de déposer une motion demandant l'étude de la répartition géographique des centres de planning familial afin d'en permettre l'accès à une plus large couche de la population. La création de centres régionaux plus nombreux lui paraît nécessaire.

A. P.

 *à l'autre*  *D'un canton*  *à l'autre* 

Neuchâtel

Pour une retraite à la carte

Mesdames A.-L. Stauffer et E. Abplanalp ont déposé au Grand Conseil un postulat invitant le Conseil d'Etat à étudier les moyens de faire bénéficier au plus vite le personnel de l'Etat d'une préparation à la retraite et à examiner la possibilité, pour les assurés à la caisse de pension de l'Etat, de prendre leur retraite progressivement, d'envisager par la même occasion les mesures qui faciliteraient aux entreprises une généralisation de la retraite progressive.

L'ADF fait le point

Les déléguées de l'ADF, réunies en assemblée générale à La Chaux-de-Fonds, ont pris conscience, avec regret, à travers le rapport d'activité de la présidente cantonale, du ralentissement des activités de l'association. Il est vrai qu'aucun fait saillant n'est venu la stimuler et que l'âge assez avancé des effectifs en est cause indirectement, sans excuser pour autant un désintéressement.

Après avoir reconduit le comité cantonal dans son actuelle composition, l'assemblée retint pour immédiats et urgents une étude de la diversité des cas AVS et de l'aide complémentaire, une information substantielle par les pouvoirs publics et un contrôle attentif des cotisations versées à l'AVS par les patrons.

L'assemblée a réclamé de l'Association un contact régulier avec les conseillères générales, des grandes communes tout spécialement, indispensable pour être tenues au courant des objets débattus dans les législatifs communaux, touchant à la condition féminine et aux acquis dans ce domaine.

La partie statutaire achevée, les déléguées suivirent avec beaucoup d'intérêt l'exposé de Mme Marie-Josèphe Lachat, préposée au Bureau de la condition féminine du canton du Jura, sur ses expériences, activités et succès dans l'exercice de ses fonctions. L'idée d'un organisme semblable dans notre canton étant en germe, il était indiqué que l'on s'informât sur ce qui s'est déjà fait ailleurs.

A l'issue de cette conférence, au cours de laquelle Mme Lachat nous expliqua la création, le fonctionnement, les programmes et les succès du Bureau, l'assemblée des déléguées décida de charger les responsables cantonales de rechercher et d'étudier les moyens de créer un bureau de la condition féminine pour le canton de Neuchâtel.

Jenny Humbert-Droz

Valais

Les femmes parlementaires

Le 11 octobre dernier, les bureaux du Grand Conseil des cantons romands, bernois et tessinois se rencontraient à Fribourg pour traiter ensemble le thème : « L'expérience des femmes au sein des parlements cantonaux ».

Tous les cantons, à l'exception du Valais, s'y firent représenter par une délégation mixte. En effet, le bureau du Grand Conseil valaisan, comme beaucoup d'autres, ne comprend pas de femmes. Il décida donc d'envoyer une délégation de 8 hommes qui firent part, avec la précision que l'on imagine, de l'expérience de leurs collègues féminines.

Le président du Grand Conseil, interpellé à ce sujet lors de la dernière session parlementaire, expliqua qu'il avait préféré renoncer à se faire accompagner par une femme « de manière à éviter toute jalousie quant à son choix ! »

Il ajouta qu'il avait expliqué à ses collègues romands que les députées valaisannes avaient imprimé un changement psychologique aux débats. « Sans vouloir perdre notre propre place au sein de la Haute Assemblée, nous souhaitons que les dames parlementaires soient encore plus nombreuses lors de la prochaine période législative », devait-il conclure. On s'en serait douté !

Ajoutons qu'avec ses 5% de députées, le parlement valaisan est celui qui affiche le taux le plus bas de Suisse romande.

Cilette Cretton

Un autre langage

Celles qui ont encore en mémoire le prêche sur l'humilité et l'obéissance, prononcé à l'intention de l'épouse au jour du mariage, celles qui ont été élevées à l'ombre du couvent, prudes enfants de Marie, dans l'ignorance et la crainte de leur corps — elles sont encore légion — ont écouté avec gratitude les paroles de Mme Dr Irmi Rey-Stocker, chef du service de gynécologie et d'obstétrique de l'hôpital de Sierre, agrégé de la Faculté de médecine de l'Université de Lausanne où elle dirige une consultation spécialisée pour les petites filles, les adolescentes et une équipe de chercheurs, titulaire du Prix Schering 1979.

Jamais ne fut aussi nombreuse la participation aux rencontres féminines de Martigny. Bien des patientes s'étaient jointes aux membres des associations pour entendre son exposé « Femmes aujourd'hui, comment assumer les différents âges de la vie ».

Elle en évoque les divers aspects, les étapes, insistant sur son caractère évolutif qui, sans cesse, nous remet en question et nous oblige à un nouvel effort d'adaptation. « Il faut savoir laisser derrière soi les ébauches les plus aimées. »

Elle rend les parents attentifs aux difficultés, à la vulnérabilité des adolescentes. Met en garde les jeunes femmes qui risquent de s'isoler dans la cellule familiale et de se limiter au service de la mère et de l'épouse. Incite celles dont les enfants ont grandi à exercer une activité stimulante, professionnelle, bénévole ou de loisirs. Peu importe la voie que chacune choisit, pourvu qu'elle y trouve épanouissement, non dans le renoncement, mais dans l'épanouissement de sa personnalité. Une vie saine, enrichissante, lui permettra de freiner le processus du vieillissement et, quand l'heure viendra, d'accepter la fin comme une mise à disposition pour une autre forme de vie.

Propos du médecin qui décrit l'équilibre délicat de ce corps féminin, si résistant en son apparente fragilité, menacé à tout âge par la maladie, mais capable de se battre et de vaincre, pour autant qu'on le surveille régulièrement et le soigne assez tôt. Propos d'une femme à l'écoute d'autres femmes, de tous les âges et de tous les milieux, pour leur apporter dans la souffrance physique ou morale, remède et réconfort.

F. B.

Berne francophone

Des femmes exposent à Bienne

Du 8 novembre au 6 décembre, quelque 150 membres de la Société des femmes peintres, sculpteurs et artisans suisses présentent leurs travaux à l'Ecole professionnelle de Bienne. Cette société a été fondée en 1902, à Lausanne. Elle compte 78 ans d'existence et 24 expositions. Les membres de la société n'entendent pas fusionner avec la SPSAS, Société des peintres, sculpteurs et architectes suisses, qui leur a fait des avances, il y a deux ans. Ces dames se méfient d'être invitées pour grossir les rangs (et les recettes) de ces messieurs. Elles préfèrent travailler à la promotion des femmes artistes. Et puis, elles ont de la mémoire ! En son temps, Ferdinand Hodler n'avait-il pas dit : « On n'a que faire des bonnes femmes ! » quand il eut à se prononcer sur leur admission au sein de la SPSAS ?

Sait-on que les commandes publiques vont pour environ 5% aux femmes artistes ? On constate que dans plusieurs domaines du monde artistique les femmes sont désavantagées. Il n'est donc pas question, pour le moment, d'abandonner une association féminine alors qu'il y a encore beaucoup à faire pour être reconnue au même titre que les artistes masculins. C'est l'avis de la présidente, Mme Ruth Mentha.

Nouvelle orientation du GFFD

Le Groupement féminin de Force démocratique (GFFD) a organisé une fête, en octobre, à Reconvilier. Par une conférence de presse, Mme G. Aubry et ses collaboratrices ont fait connaître la nouvelle orientation que prendra le mouvement. Les membres du GFFD s'occuperont davantage de la formation des jeunes ; ces dames ont pris leurs distances par rapport aux activités des mouvements antiséparatistes en disant qu'elles ne descendront plus dans la rue. Le GFFD a également affirmé qu'il se voulait étranger à toute violence.

La fête permit aux membres du GFFD de présenter des ouvrages en grand nombre, ouvrages qui furent vendus au profit de jeunes victimes des heurts de La Ferrière, en 1979.

A.-M. S.

Fribourg

Les enfants maltraités

Qu'en est-il dans notre canton ?

Tel était le thème du forum organisé le 30 octobre dernier à Fribourg par le Centre de liaison des associations féminines fribourgeoises. Trois orateurs se partageaient la parole.

Le Dr Renevey traita d'abord de l'aspect médical. Nous avons retenu de son exposé les faits suivants : le problème touche *toutes* les classes sociales ; les enfants à risques sont les enfants non désirés et les enfants à caractère difficile ; les parents à risques quant à eux sont les parents très jeunes, ceux qui ont des problèmes sociaux, et les mères célibataires.

Mlle Rotzetter, de l'Office des mineurs, releva au point de vue juridique les lacunes de la législation pour la protection des enfants en bas âge et le manque de surveillance des enfants placés. Elle prôna une prise en charge pluridisciplinaire des familles (médico-psycho-sociale) ainsi qu'un renforcement des équipements (crèches, services de puériculture) et des équipes d'assistants sociaux.

M. Dessibourg parla enfin des enfants d'âge scolaire maltraités en classe ou par leurs parents, et des devoirs des maîtres.

Tous les orateurs s'accordèrent pour dire que, si le problème existe dans le canton de Fribourg, il ne semble pas être plus crucial ici qu'ailleurs.

Du débat qui suivit, il ressortit que les remèdes les plus efficaces seraient « l'éducation » des parents, l'entraide des parents, l'ouverture de services de puériculture.

Avec l'installation de « La main tendue » l'année prochaine à Fribourg, un pas en avant sera fait. Espérons qu'il ébranle l'inertie !

Juliette Barras

Genève

Un institut pour la paix

11 novembre 1980. Le jour de l'armistice est dignement fêté à Genève : on y fonde le premier institut suisse de recherches pour la paix, le GIPRI, présidé par M. Roy Preiswerk, qui a pour vice-présidente Mme Monique Bauer-Lagier. La salle prévue pour cette manifestation, dans la nouvelle université genevoise, était pleine à craquer. Les gens ont écouté avec intérêt l'exposé de Denis de Rougement sur la nouvelle attitude que l'on se doit de prendre face à la guerre. Guerre dont l'enjeu ne peut désormais être que la domination totale de l'univers. C'est pourquoi le peuple doit être informé pour se réveiller... Imaginer la guerre de demain, c'est déjà œuvrer pour la paix, a-t-il conclu avant de céder la parole à Frank Barnaby. Celui-ci est lui-même directeur de l'Institut de recherches pour la paix de Stockholm. Il a insisté aussi sur le rôle du public pour faire pression sur les gouvernements afin que cesse l'emprise grandissante des objectifs militaires dans les sciences et la technologie d'aujourd'hui. Un dessin animé intitulé *Boom!* a suivi, montrant à merveille le processus d'escalade de l'armement... jusqu'à ce que le casque d'un garde endormi tombe malencontreusement sur le bouton fatal.

M. Johan Galtung, fondateur de la Chaire de recherches sur la paix et les conflits à l'Université d'Oslo, a parlé ensuite des différents instituts (dans 31 pays !) qui, chacun à leur manière, travaillent pour la paix, et a expliqué en quoi la Suisse était « prédisposée » à accueillir elle aussi un tel institut.

Quiconque peut adhérer au GIPRI à titre de membre ordinaire (Fr. 100.- par an) ou de soutien (Fr. 100.- par mois). Les demandes d'admission sont à adresser à GIPRI, 41, rue de Zurich, 1201 Genève.

C. C.

Au centre de liaison

Le 13 novembre avait lieu la réunion des délégués du Centre de liaison genevois, sous la présidence de Mme Chambordon. En première partie, après diverses annonces de la présidente, Mme Aymone de Rougement, présidente de la Fédération romande des consommatrices, nous a parlé du prochain (et premier) Salon du consommateur, qui se déroulera en mai 81 à Genève. Puis Mme Martine Grandjean nous a rapidement présenté les buts de la communauté d'action (in) qui s'est donnée pour tâche de tout mettre en œuvre pour que soit accepté en juin 1981 le principe de l'égalité des droits entre hommes et femmes dans la Constitution.

Le thème de la soirée était la Conférence internationale qui s'est tenue cet été à Copenhague. Le Centre de liaison avait fait appel à trois rédactrices de « Femmes Suisses » pour donner leurs impressions sur cette conférence de la mi-décennie de la femme. Perle Bugnion-Secretan a d'abord expliqué les buts de la Conférence des Nations Unies, dite conférence « officielle » par opposition à la conférence non-gouvernementale qui se déroulait parallèlement, appelée le Forum. Avec elle, on a pu suivre la délégation suisse, dirigée par Madame l'ambassadrice Françoise Pometta, et comprendre les positions qu'a pris notre pays sur les différentes questions qui ont été débattues. Bernadette von der Weid a évoqué ensuite différents aspects du Forum, ses contrastes, ses côtés cocasses, mais aussi les contacts qui s'y créaient, la remarquable qualité de certains séminaires, la difficulté aussi de se comprendre entre femmes de pays et de conditions de vie différents. Enfin, Corinne Chaponnière a exposé ce qu'elle avait perçu à Copenhague comme un nouveau féminisme, à travers les sujets abordés et les attitudes des participantes. Ce n'est qu'après de nombreuses questions aux oratrices que s'est terminée la réunion.

Jura

La première femme maire

Les élections communales n'ont pas encore eu lieu dans l'ensemble du canton au moment où nous mettons sous presse. Toutefois, les listes électorales sont déposées et là où un(e) seul(e) candidat(e) se présente, il y a élection tacite. C'est le cas de la petite commune de Bressaucourt, en Ajoie, qui voit Mme Janine Leschot (PLR) devenir maire de son village. Mme Leschot était secrétaire communale ; elle est donc bien préparée à ses nouvelles fonctions. Une femme, Mme Eliane Gerber (PLR) prend la relève au secrétariat. Bressaucourt compte donc deux femmes aux commandes des affaires publiques. Il faut relever que Mme Leschot est la première femme maire du Jura.

Une campagne au féminin

On doit à l'impulsion du Bureau de la condition féminine une campagne électorale intensive en faveur des femmes. Trois conférencières, Mmes Josi Meier (PDC), conseillère nationale, Monique Bauer-Lagier (PL), conseillère aux Etats, Amélia Christinat (PS), conseillère nationale ont parlé aux femmes (et à quelques hommes) de Saignelégier, Porrentruy et Delémont. Les auditoires furent assez fournis mais en général de personnes convaincues. On observe que le public qu'on aimerait toucher ne se déplace pas.

En guise d'introduction aux conférences, Mlle Marie-Josèphe Lachat présenta la démarche du BCF. En substance, elle dit qu'on aurait pu choisir une loi qui ferait obligation de voir un nombre déterminé de femmes au sein des autorités. Le BCF préférerait une autre voie, à savoir susciter la réflexion et l'action parmi la population, ce qui devrait aboutir à changer les mentalités. Cette action a été jugée meilleure que l'obligation et le contrôle administratif concernant le quota d'éluës.

De nombreux débats ont eu lieu dans chaque région avec des parlementaires jurassiennes et des conseillères communales. Toutes ces rencontres nous ont paru être un excellent moyen de sensibiliser les hommes et les femmes.

A.-M. S.

Elections - Nominations

Mlle Gabrielle Moix

(VS)

Seule femme à avoir reçu une distinction lors du Dies Academicus de l'Université de Fribourg. La distinction couronnait le meilleur mémoire de licence écrit au cours des deux années précédentes.

Mme Dorly Engel

(NE)

a été nommée — fait peu courant pour une femme ! — présidente cantonale des secrétaires de Syndicats d'élevage bovin neuchâtelois. Nous la félicitons de cette nomination, et remercions les lectrices neuchâteloises qui nous en ont fait part.